

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de la réunion des membres du bureau Du 27 mars 2015 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille quinze, le vingt-sept mars, les Membres du Bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le dix mars se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence d'Alain PETINARAKIS, Président

PRESENTS : PETINARAKIS ALAIN, MONNET OSCAR, ALLAIS ROLAND, SERRE EMILIE, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, MARTINET JEAN-FRANÇOIS.

ABSENTS REPRESENTES : JUGE MAXIME (POUVOIR A JEAN-FRANÇOIS MARTINET), HUMBERT GUILLAUME (POUVOIR A EMILIE SERRE)

ABSENT : PONCET JEAN-LOUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLAIS ROLAND

MEMBRES EN EXERCICES : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 9

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte Administratif 2014
- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Approbation du Compte de Gestion 2014
- Vote du budget primitif 2015
- Questions diverses

Approbation du compte de gestion 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, le détail des dépenses effectuées et les bordereaux de titres de recettes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appèle ni observations ni réserve de sa part.**

Approbation du compte administratif 2014

Les membres du bureau, réuni sous la présidence de **Alain PETINARAKIS** examine le compte administratif du budget de l'Association Foncière et Pastorale qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis	Résultat ou solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Fonctionnement	5 198.35	14 784.08	002 32. 364 .97	25 524.98
Investissement	0.00	28 714.61	001 - 16 425.72	12 288.89
Dont 1064		0.00		
Dont 1068		16 425.72		
TOTAL DU BUDGET	5 198.35	43 498.69	15 939.25	37 813.87

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	25 524.98	
Investissement	0.00	0.00	0.00	12 288.89	
TOTAL DU BUDGET	0.00	0.00	0.00	37 813.87	

Hors de la présence de Monsieur Alain PETINARAKIS, Président, les membres du bureau, à une voix contre et 7 pour, approuve le compte administratif 2014 du budget

Affectation des résultats de l'exercice 2014

Les résultats de cet exercice laissent apparaître pour le Budget de l'Association Foncière et Pastorale :

- un excédent de fonctionnement de **25 524.98 €**
- un excédent d'investissement de **12 288.89 €**

Monsieur le Président demande au Conseil des Syndics de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, le Conseil des Syndics décide à une abstention et 8 voix pour :

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, soit **25 524 .98 €** est affecté **au compte 002** de la section de fonctionnement en recettes de l'exercice 2015.

Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Président expose le contenu du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à une abstention et 8 voix pour

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

- Sections	- Total Dépenses	- Total Recettes
Investissement	<i>15 752 €</i>	<i>15 752 €</i>
Fonctionnement	<i>40 214 €</i>	<i>40 214 €</i>
Totaux cumulés	<i>55 966 €</i>	<i>55 966 €</i>

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courrier 17 mars 2015 de Monsieur JUGE Maxime dans lequel il présente sa démission comme membre du Syndicat de l'Association Foncière Pastorale de Château Ville-Vieille. Sa démission est acceptée.

Séance levée à 22 heures 30

Le Président
Alain PETINARAKIS